

Le lundi 14 mai 2012

- **In mémoriam**

Le SCCCUL tient à souligner « la disparition de François Cyr, un grand militant et un dirigeant syndical inspirant ». François a été d'un apport important pour le SCCCUL lors des négociations et du conflit de 2004.



« Nous sommes en deuil. C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de l'ancien vice-président de la FNEEQ, François Cyr, le samedi 5 mai d'une courte maladie qui l'a emporté de manière foudroyante. Il avait été vice-président de la FNEEQ de 1999 à 2004.

Il a milité de nombreuses années au sein du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, syndicat duquel il a occupé la fonction de président de 1988 à 1991 ainsi que de 1995 à 1997. » FNEEQ-CSN.

François Cyr laisse dans le deuil sa compagne Carole Potvin, sa fille Annie, son frère et ses deux sœurs, et en fin de compte un vaste clan familial. Il laisse aussi un souvenir très vif parmi les centaines de militants et de militantes avec qui il a travaillé directement, sans compter tous les autres qui l'ont connu dans le mouvement syndical, dans l'enseignement (ses étudiantes et ses étudiants!), et ailleurs.

Il y aura en juin un hommage à François dans un lieu et à une date qui seront annoncés prochainement.

Les militants des Nouveaux Cahiers du socialisme lui rendent hommage [ICI](#).

Salut camarade!

- **Négociation**

Un tournant significatif a été pris lors de la rencontre de négociation du 3 mai. À la rencontre du 24 avril, nous avons pensé que les représentants de l'Employeur accueilleraient favorablement notre reformulation de l'article sur la charge de travail des chargés d'enseignement, mais nous avons dû très vite rajuster notre

position. En effet, le 26 avril, une rencontre avec les directions de l'École de design et de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, accompagnés de représentants du Vice-rectorat aux ressources humaines, au sujet de l'instauration de cours ateliers, a mis au jour d'importantes divergences d'interprétation quant aux heures de travail à calculer pour ces cours ainsi qu'à la valeur même de l'enseignement universitaire des arts visuels. Les positions prises alors par nos interlocuteurs contrastaient grandement avec celles que nous avons cru comprendre deux jours plus tôt à la table de négociation.

Ainsi, à la rencontre de négociation du 3 mai, nous avons exposé les conséquences de cette manière de voir les ateliers, à laquelle s'ajoute, pour aggraver le problème, la mise en place de cours présentés comme hybrides à la Direction générale de la formation continue. Les risques de dérive dans certaines unités sont graves. Nous avons aussi fait part de nos préoccupations : la baisse de la qualité de l'enseignement universitaire ainsi que la menace, toujours présente, d'un morcellement de la tâche d'enseignement, un tout qui ne peut être scindé. Nos remarques et nos inquiétudes ont fait réagir assez vivement les représentants de l'Employeur, qui ont mis en suspens le problème pourtant crucial des balises de la charge de travail des chargés d'enseignement. Les discussions risquent d'être encore longues sur ce sujet.

Nous avons alors poursuivi notre travail en abordant de front plusieurs éléments qui ont été soumis en bloc à la discussion. Les principaux points de ce *package* syndical ont fait l'objet des discussions auprès des membres du Conseil syndical le 4 mai : désistement après acceptation d'un cours, clause de réserve et fonds de soutien professionnel. Ils concernent aussi d'autres questions importantes comme la reconduction du Fonds de perfectionnement, et l'entretien du matériel acquis grâce au Fonds de soutien professionnel.

Cet ensemble a été présenté aux représentants de l'Employeur à la rencontre du 9 mai, où nous leur avons aussi transmis notre version actualisée de la Lettre d'entente n° 8, portant sur les responsables de formation pratique, ainsi qu'une annexe qui synthétiserait les lettres d'entente réglant les dispositions particulières à l'École de langues. Les représentants de l'Employeur nous ont transmis trois documents qui répondent, pour une bonne part favorablement, à ceux que nous leur avons donnés le 24 avril.

Ils nous ont aussi fourni la version préliminaire d'un *Règlement sur le droit d'auteur, les fonds documentaires et les banques de données de l'Université Laval*, qui sera matière, sans le moindre doute, à de prochains débats.

À l'ordre du jour de la rencontre du 16 mai : la lettre d'entente se rapportant aux conditions de travail des superviseurs de stage.

- **Actualités**

À la suite de l'élection de M. Denis Brière au poste de recteur de l'Université Laval, le président du SCCCUL, Puma Freytag, lui a fait parvenir ce courriel :

Monsieur Brière,

Nous vous félicitons pour votre élection et nous souhaitons que ce deuxième mandat se déroule harmonieusement. Être au service d'une grande institution d'enseignement supérieur comme notre Université est un défi quotidien que vous saurez relever avec l'écoute et l'ouverture dont vous avez fait preuve tout au long de cette campagne. Nous espérons que vous mettrez à profit ces rencontres et les fructueux échanges avec les différentes composantes de la communauté universitaire et que vous demeurerez sensible aux préoccupations et aux inquiétudes que nous avons manifestées lors de nos différents entretiens.

Sachez que vous pourrez compter sur l'entière collaboration du SCCCUL pour créer un climat favorable à un enseignement de qualité et à l'encadrement de nos futurs diplômés ainsi que pour défendre les intérêts supérieurs de notre université dans la réalisation de sa mission sociale d'enseignement et de recherche.

Nous vous souhaitons bonne chance et espérons que votre porte restera toujours largement ouverte aux plus éminents comme aux plus modestes membres de notre communauté.

Au nom de l'équipe du SCCCUL, veuillez recevoir nos cordiales salutations,

Puma Freytag,
Président

- **Comité des relations du travail**

Consignes pour la reprise des activités d'enseignement

Nous tenons à rappeler aux chargées et chargés de cours à forfait que toutes les prestations d'enseignement effectuées hors des horaires convenus dans votre contrat doivent être rémunérées au taux de l'enseignement. Cela est valable également en cas de dépassement de la session, soit après le 27 avril. Vous devez soumettre votre plan de rattrapage à votre direction d'unité et exiger un contrat pour pouvoir effectuer cette tâche.

Pour les chargées et chargés d'enseignement, la situation peut varier selon les cas. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à prendre contact avec votre syndicat : les agentes et l'agent de relations du travail vous aideront à résoudre vos problèmes.

Il est très important pour notre corps d'emploi de faire correctement appliquer notre convention collective, surtout dans une période où nous en négocions le renouvellement.

École de design

Les chargées et chargés de cours qui enseignent en design sont conviés le jeudi 24 mai 2012 de 12 h à 14 h au local 2430 de l'Édifice La Fabrique pour discuter de la nouvelle formule des cours d'atelier.

- **Vie syndicale**

En cette période de négociations, plus d'une cinquantaine de chargés de cours ont assisté à la fête du printemps qui a eu lieu à l'Atrium du pavillon Charles-De Koninck le vendredi 4 mai dernier. Ce fut une occasion de détente et de plaisir pour souligner la fin d'une session marquée par la grève étudiante, la course au rectorat ainsi que l'implantation du nouveau système de gestion des ressources humaines.

- **Intersyndicale**

Nous avons été très nombreux à croire, voire à espérer, que l'entente (disponible [ICI](#)) entre le gouvernement et les représentants des associations étudiantes mettrait fin aux grèves, aux manifestations, aux débordements... bref au chaos dans lequel l'absence de *leadership* gouvernemental nous a tous plongés. Hélas, à lire les divers comptes rendus du marathon de 22 heures de négociation des 5 et 6 mai derniers, à entendre le ton et les commentaires de Jean Charest et de Line Beauchamp, et à constater le taux de rejet de l'offre par les étudiants, il apparaît de plus en plus évident que « le printemps québécois » ne fait que commencer.

Nous vous invitons à lire la chronique 47 du Comité École et société de la FNEEQ, absolument criante d'actualité : *Un printemps québécois: les étudiants portent l'étendard du bien commun*. Elle est disponible [ICI](#).

L'Équipe du SCCCUL



[Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !](#)